



PROGRAMME YELEMA 2012

Pour le renforcement continu de
la performance et de la qualité dans le réseau

Lancé pour la première fois le 12 mars 2007, le programme Yèlèma vise à encourager, soutenir, et reconnaître les efforts des employés de Nyèsigiso pour le changement.

- **Au niveau des comportements** : solidarité, synergie, esprit d'équipe, discipline
- **Au niveau des pratiques** : savoir-faire, amélioration des pratiques, application correcte et stricte des politiques et procédures, l'application rigoureuse des méthodes et des pratiques en vigueur dans la gestion du crédit, suivi régulier et rigoureux du crédit; opter pour l'efficacité et l'efficience.
- **Au niveau des attitudes** : savoir être, motivation et mobilisation, positivisme, respect et protection du réseau contre les malversations internes et externes; respect du code déontologique.

2- Finalité :

La **mobilisation et la motivation** des employés du réseau pour développer les valeurs de gestion gagnantes telles le **Professionalisme**, la **Rigueur**, l'**Intégrité**, l'**efficacité** et l'**efficience** dans toutes les composantes du Réseau.

1- Objectif prioritaire :

Le programme YÉLÉMA a pour objectif prioritaire: ***maintenir en tout temps une bonne qualité du portefeuille de crédit.***

YÉLÉMA 2012 est doté des prix suivants :

2- Les prix mis en jeu :

5.1- Premier prix : Prix caisse excellente

Ce prix est instauré pour récompenser les **trois (3) meilleures caisses** du réseau qui se seraient distinguées le plus sur tous les plans dans la **croissance de l'épargne moyenne annuelle (minimum 14%)**, la croissance de la rentabilité de la caisse avec un taux minimum de 2%; et la poursuite du **redressement du crédit**, notamment le maintien de la qualité du portefeuille du crédit à un :

- PAR 1jour et plus inférieur ou égal à 7%;

- PAR 30 jours et plus inférieur ou égal à 5%.
- PAR 90 jours et plus inférieur ou égal à 3%.
- En outre, la caisse a recouvré au 31 décembre 2012, un minimum de 30% du cumul des prêts déclassés en 2010 et 2011.

Le **premier prix YELEMA « Prix caisse excellente »** est représenté par un voyage d'étude d'une semaine d'une délégation de trois personnes composée de deux élus et d'un employé par caisse récipiendaire dans un réseau de micro finance de l'Afrique de l'Ouest. En plus un certificat de reconnaissance sera décerné à chaque récipiendaire.

5.2- Le deuxième prix : Prix spécialiste en crédit : pour récompenser les **trois meilleurs agents de crédit dont le portefeuille de crédit (l'encours de crédit) est supérieur à 100 millions de Fcfa et affiche un:**

- PAR 1jour et plus inférieur ou égal à 7%;
- PAR 30 jours et plus inférieur ou égal à 5%.
- PAR 90 jours et plus inférieur ou égal à 3%.
- Prêts déclassés 2010 et 2011 recouverts à hauteur de 30%

Ce prix est doté d'une moto Jakarta et d'une enveloppe de cent mille (100 000) francs CFA.

5.3- Le troisième prix : Prix Expert analyste en crédit » pour récompenser les trois (3) meilleurs analystes en crédit du CFE dont le portefeuille de crédit (l'encours de crédit) est supérieur à 200 millions de Fcfa affiche :

- PAR 1jour et plus inférieur ou égal à 5%;
- PAR 30 jours et plus inférieur ou égal à 3%.
- PAR 90 jours et plus inférieur ou égal à 1,5%.
- Prêts déclassés 2010 et 2011 recouverts à hauteur de 30%

Ce prix est doté d'une moto Jakarta et d'une enveloppe de cent cinquante mille (150 000) francs CFA, par analyste de crédit.

En outre le Directeur du CFE bénéficiera d'un mois de salaire si le portefeuille de crédit du CFE affiche un PAR 1jour et plus, 30 jours et plus, 90 jours et plus respectivement inférieur ou égal à 5%, 3% et 1,5%.

NB : Les *Prix en moto Jakarta: « Spécialiste en crédit » et, « Expert analyste en crédit »* sont remis exclusivement en nature aux récipiendaires ou à leur représentant dûment mandatés.

5.4 Le quatrième prix : le prix réseau: pour récompenser tous les employés du réseau Nyèsigiso, si les objectifs au 31 décembre 2012 du Réseau en qualité du portefeuille: PAR 1jour et plus, 30 jours et plus, 90 jours et plus avant radiation sont tous les trois atteints.

Ce prix est égal à un mois de **salaire net** pour tous les employés exceptés :

- les employés ayant démissionné avant la remise des prix YELEMA.
- Les employés ayant moins de six (6) mois d'ancienneté (durée de travail) à Nyèsigiso
- les employés (tous confondus) des caisses dont le PAR 90 jours et plus est supérieur à 3%.
- Les employés du CFE si le PAR 90 jours et plus du CFE est supérieur à 1,5%.